

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 10 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Madame Béatrice BULOUE, vice-présidente.

Arrête

Pendant l'absence de Madame Béatrice BULOUE, vice-présidente, du 15 juillet au 20 août 2024 inclus, délégation partielle de fonction est donnée à :

- Monsieur Valentin RABOT, vice-président du 15 juillet au 9 août 2024,
- Monsieur Philippe PFRIMMER, vice-président du 10 au 20 août 2024,

pour les affaires relevant du ressort de Madame Béatrice BULOUE.

Fait à Strasbourg, le - 4 JUIL. 2024


Pia IMBS



Transmis en préfecture le : - 4 JUIL. 2024
Publié à compter du : - 4 JUIL. 2024
Notifié le : - 4 JUIL. 2024
Certifié exécutoire le : - 4 JUIL. 2024
(articles L 2131-1 et 2 du Code général
des collectivités territoriales)

La Présidente


Pia IMBS



Secrétariat général – service des assemblées